



les Alligators
CANOË - KAYAK
LANDERNEAU

SAISON 2025 - 2026

INFO CHEQUE SPORT

Bienvenue au club

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Landerneau a adopté le principe d'une aide à la pratique sportive d'un chèque sport d'un montant de 15,00 €. Il est à faire valoir lors de ton inscription dans un club sportif.

VILLE DE LANDERNEAU : chèque sport = 15 €

Tu dois être résident à Landerneau et être âgé(e) **de moins de 15 ans (né(e) après le 1er janvier 2010)**.

Attention, ce chèque sport t'est attribué pour une seule discipline sportive. Tu devras faire remplir l'attestation sur l'honneur ci-jointe par tes parents et la remettre au club de canoë-kayak. Ce chèque sport de 15,00 € te sera déduit directement du coût de la licence lors de ton inscription au club des Alligators.

INFO VILLE DE LANDERNEAU

La Ville de Landerneau, dans le cadre de sa politique sportive visant à encourager une pratique encadrée des jeunes landernéens au sein des clubs de la Ville, a décidé d'apporter une contribution financière aux familles landernéennes en instaurant un chèque sport depuis 11 ans maintenant.

Fort du succès rencontré, et afin de conforter le travail des associations œuvrant au quotidien, ce chèque sera désormais étendu au secteur culturel.

→ cette réduction sera :

- attribuée aux jeunes landernéen(ne)s âgés de moins de 15 ans au 1^{er} janvier de l'année civile en cours, adhérents à une association sportive ou culturelle landernéenne, sans conditions de ressource. **(nés après le 1^{er} janvier 2010)**
- valable pour une seule adhésion par saison.
- déduite directement du coût de la licence par le club lors de l'adhésion.
- valable pour une pratique régulière pendant l'année (hors stage ou journée d'initiation ou de découverte).

→ les structures utilisatrices de ce dispositif sont :

Les associations culturelles landernéennes développant une pratique artistique (danse, arts, théâtre, dessin ou apprentissage des langues étrangères)

Les associations sportives affiliées ou non à l'Office Municipal des Sports, à l'exception de l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL ou l'école du sport.

L'école de musique de Landerneau ou tout autres service municipal et développant un apprentissage lié aux arts.